

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

16 septembre 2021 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Affaires générales	Installation de nouveaux conseillers communautaires suite à démission et modification des représentations et désignations au sein des instances, commissions et représentations extérieures	4-5
2	Mobilités	Elargissement de la mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo électrique aux communes ou structures assimilées de la Communauté de communes des Villes Sœurs	5
3	Affaires générales	Désignation de représentants dans le cadre de la mise en place du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA)	6
4	Affaires générales	Désignation de représentants pour siéger à la commission départementale de sécurité des passages à niveau (Seine Maritime)	6-7
5	Développement économique	Adhésion à PME Développement et désignation d'un représentant	7
6	Développement économique	Vente d'un terrain sis sur le Parc Environnemental d'Activité Bresle Maritime (parcelle ZE173p – St Quentin Lamotte)	7-8
7	Développement économique	Rétrocession d'une parcelle sise sur le Parc Environnemental d'Activité Bresle Maritime (parcelle A 432 – Oust-Marest) et vente d'une autre parcelle (A 437 – Oust-Marest)	8-9
8	Ressources humaines	Mise en place de contrats d'apprentissage (2 contrats)	9-10
9	Urbanisme	Débat sur le PADD d'Oust Marest	10-11
10	Urbanisme	Modification simplifiée du PLU de Saint-Quentin-Lamotte : définition des modalités de mise à disposition du dossier de modification	11
11	Affaires Générales /santé	Motion de soutien au dossier de labellisation « Hôpital de proximité » du centre hospitalier de Eu	11-15
12	Questions et informations diverses	Remarques des Conseillers Communautaires	15

Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021

Annexe 2a : Courrier de proposition d'adhésion à PME Développement

Annexe 2b : Note de présentation PME développement

Annexe 2c: Compte rendu de la dernière assemblée générale de PME Développement

Annexe 3 : Document de présentation à l'appui du Débat relative au PADD du PLU d'Oust-Marest

Annexe 4 : Dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Quentin-Lamotte

Les pièces jointes ont été adressées avec la note de synthèse jointe à la convocation. Elles n'ont pas été modifiées et ne font pas l'objet d'un nouvel envoi à l'appui du présent compte-rendu.

■ ETAT DES PRESENCES

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le dispositif de captation « son et images » présent dans la salle.

Il rappelle que les élus ont reçu une note à ce sujet, et qu'il faut bien respecter les règles de prise de paroles. C'est le micro qui conditionne le déplacement de la caméra. Il faut attendre environ 2 secondes avant de parler, une fois que la bague du micro est rouge

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Guislaine Sire, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Jean-Paul Mongne
Madame Frédérique Chérubin, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Louvel

Monsieur Michel Barbier, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard
Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Ludivine Leriche
Monsieur Laurent Llopez, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman
Madame Anne Dujeancourt, absente excusée ayant donné procuration à Madame Antonia Ortu
Monsieur Laurent Jacques, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Eddie Facque

Monsieur Jérôme Blondel, absent excusé, représenté par son suppléant Monsieur François Mary
Monsieur Mario Dona, absent excusé, représenté par sa suppléante Madame Marie-Christine Berlez
Monsieur Bruno Saintyves, absent excusé, représenté par son suppléant Monsieur Didier Journois
Madame Marylise Bovin, absente excusée, représenté par son suppléant Monsieur Bruno Thiers

Monsieur Gilbert Deneufve, Madame Nathalie Vasseur, Monsieur Philippe Vermeersch, Monsieur Jean-Pierre Trolley, Madame Agnès Join, Madame Monique Evrard, Madame Régine Douillet, Madame Dominique Mallet, absents excusés.

Soit un total de :
35 présents
42 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Vincent Rousselin aux fonctions de secrétaire de séance.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

⊙ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Vincent Rousselin, comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Président met au vote l'approbation du compte rendu de la dernière séance, en date du 29 juin 2021, document qui a été joint à la convocation.

⊙ Le compte rendu de la séance en date du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

■ **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 16/07/2020)

N° de décision	OBJET	DATE
2021/50	Conclusion de l'avenant 3 au marché relatif aux travaux de requalification du chemin des étangs de la Vallée de la Bresle – Création d'une artère de circulation douce – Lot 1	23/06/2021
2021/51	Conclusion de l'avenant 1 au marché relatif à l'élaboration d'un schéma directeur mode doux portant sur le territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs	25/06/2021
2021/52	Appel à projet DRACCARE : création d'un espace collaboratif à caractère industriel, dédié à l'innovation	08/07/2021
2021/53	Fixation des tarifs boutique Office du tourisme Destination Le Tréport-Mers	09/07/2021
2021/54	Attribution du marché relatif au transport en autocars d'élèves d'écoles maternelles et élémentaires vers le centre aquatique des 2 falaises	23/07/2021
2021/55	Acte constitutif : régie avances CCVS Service Général	22/07/2021
2021/56	Demande de subvention pour le projet « Apprendre à sauver des vies » auprès du Conseil Départemental de la Somme	23/07/2021
2021/57	Fixation des tarifs boutique Office du Tourisme Le Tréport-Mers	28/07/2021
2021/59	Suppression de la régie d'avances : séjours ski	12/08/2021
2021/60	Fixation de la participation financière à l'atelier « Alimentation plaisir à tout âge » (O2S)	11/08/2021
2021/61	Modification des régies de recettes Service Jeunesse : produits animation	12/08/2021
2021/62	Conclusion d'une convention de partenariat relative à l'organisation d'ateliers informatiques seniors dans le Réseau des Bibliothèques	20/08/2021
2021/64	Déclaration d'infructuosité absence d'offre remise pour le marché relatif à AMO sur l'accompagnement de la CCVS pour la candidature au Label National d'Art et d'Histoire	02/09/2021
2021/65	Conclusion de l'avenant 1 au marché relatif à l'élaboration du projet de territoire des Villes Soeurs	02/09/2021

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Président prend la parole de la manière suivante :

« Nous nous retrouvons aujourd'hui pour une séance avec un ordre du jour plus léger qu'habituellement sur nos réunions de septembre. Les plus fins observateurs auront remarqué que certains sujets financiers récurrents ne figurent pas à l'ordre du jour et je souhaite m'en expliquer.

Traditionnellement nous votons la majoration du coefficient multiplicateur de la TASCOM, mais il est maintenant arrivé à son point d'équilibre de 1,2, et nous avons délibéré l'année dernière pour reconduire dorénavant cette valeur dans les années à venir.

Concernant le produit de la taxe GEMAPI, l'année du transfert, il fallait voter ce produit avant le 1er octobre, mais il peut maintenant en être décidé en même temps que la fixation des taux de fiscalité. Il est plus logique de fixer le taux de la taxe GEMAPI en fonction des conclusions du débat d'orientation budgétaire. Donc ce point sera maintenant à l'ordre du jour de la séance d'avril.

Enfin, concernant les bases minimales de CFE, le contexte du COVID n'invite pas à modifier la fiscalité supportée par les entreprises et nous sommes tous d'accord pour la mise en place d'un certain gel fiscal. Les entreprises, les ménages ont déjà tous été fortement impactés par la crise sanitaire. Sans délibération contraire, les bases minimales seront donc reconduites automatiquement en 2021 à leurs valeurs précédentes. C'était déjà votre décision en 2020.

Pour mémoire, et conformément à vos précédentes décisions, la valeur des bases minimales pour les 3 premières catégories d'entreprises (chiffres d'affaires entre 0 et 100.000 euros) est celle minimale du

décret les fixant pour l'année 2021. On ne peut pas faire moins. Pour les tranches supérieures les valeurs sont respectivement de 1505 pour les entreprises présentant un chiffre d'affaires de 100.001 à 250.000 euros, de 5017 pour les entreprises présentant un chiffre d'affaires de 250.001 à 500.000 et à la valeur maximale du décret pour toutes celles qui présentent un chiffre d'affaires supérieure à 500.000 euros.

Je n'ai donc pas jugé utile d'alourdir inutilement l'ordre du jour du conseil communautaire et donc de permettre la tacite reconduction des valeurs en ne délibérant pas à nouveau sur ce point.

Une séance de septembre allégée mais néanmoins avec un ordre du jour important, qui prend notamment acte de l'intégration de 2 nouveaux conseillers communautaires suite à des démissions. Madame Catherine Bonay et Monsieur Vincent Rousselin, bienvenue !

Nous aurons également à prendre, selon vos votes, de sages décisions en matière d'aide à la mobilité, à désigner parmi nous des pilotes pour suivre les travaux de différentes structures, à valider quelques cessions et rétrocessions, à prendre notre part dans l'insertion professionnelle des jeunes en créant deux postes ouverts aux contrats d'apprentissage, à « procéder » en matière d'urbanisme, le mot n'existe pas, mais vous aurez compris qu'il s'agit formellement d'acte de procédure à prendre ici même, et enfin nous concluons nos travaux sur un dossier ô combien important puisqu'il touche la santé.

Voilà, mes chers confrères et consœurs, en vous rappelant une nouvelle fois, la discipline nouvelle des micros qui nous permettra de garantir un enregistrement vidéo et audio puis une diffusion de qualité de nos interventions. »

1/ Installation de nouveaux conseillers communautaires suite à démission et modification des représentations et désignations au sein des instances, commissions et représentations extérieures

Monsieur le Président expose :

- Deux conseillers communautaires ont perdu la qualité de conseiller municipal en raison de leur démission. En application de l'article L273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire.

Nul ne peut en effet être conseiller communautaire s'il n'a pas la qualité de conseiller municipal.

○ En conséquence, le Conseil Communautaire a pris acte des démissions suivantes :

- Madame Bénédicte Théron, démissionnaire de son mandat de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal de Gamaches, et donc de son mandat de conseillère communautaire
- Monsieur Emmanuel Maquet, démissionnaire de son mandat de conseiller municipal au sein du Conseil Municipal de Mers-les-Bains, et donc de son mandat de conseiller communautaire

- Conformément à l'article L273-10 du code électoral, dans les communes de plus de 1.000 habitants, le conseiller communautaire défaillant est remplacé par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux fonctions de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

○ Compte tenu des informations transmises par les communes, le Conseil Communautaire a pris acte de la désignation de :

- Madame Catherine Bonay, en qualité de conseillère communautaire titulaire de la commune de Gamaches en lieu et place de Madame Bénédicte Théron. La liste des conseillers communautaires de Gamaches est la suivante : Monsieur Jean-Paul Mongne, Madame Guislaine Sire et Madame Catherine Bonay,
- Monsieur Vincent Rousselin, en qualité de conseiller communautaire titulaire de la commune de Mers-les-Bains, en lieu et place de Monsieur Emmanuel Maquet. La liste des conseillers communautaires de Mers-les-Bains est la suivante : Madame Monique Evrard, Monsieur Michel Delépine, Madame Régine Douillet, Monsieur Vincent Rousselin.

- Compte tenu de la modification intervenue dans la composition du conseil communautaire, il est proposé aux conseillers communautaires nouvellement installés de reprendre les précédentes désignations exercées par leurs prédécesseurs ou d'intégrer une commission dans lesquelles des sièges sont encore vacants.

Madame Catherine Bonay souhaite s'inscrire en commission 4 « petite enfance, enfance et Jeunesse »

Monsieur Vincent Rousselin souhaite s'inscrire en commission 3 « tourisme ».

⊙ Toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité, ces deux demandes d'inscription dans les commissions communautaire, et prend acte de la nouvelle composition des commissions communautaires suite aux choix formulés par les conseillers communautaires nouvellement installés.

- Le Conseil Communautaire avait désigné précédemment Monsieur Emmanuel Maquet en qualité de :
 - représentant titulaire désigné par l'EPCI au sein de la commission locale du site patrimonial remarquable de Mers-les-Bains/ le Tréport,
 - représentant au sein du collège des conseillers communautaires du conseil d'exploitation de l'office de tourisme de destination

et Madame Bénédicte Théron au sein du collège des conseillers communautaires du conseil d'exploitation de l'office de tourisme de destination.

Compte tenu de ces démissions, Monsieur Vincent Rousselin propose sa candidature pour pourvoir à ces deux représentations et Madame Catherine Bonay présente sa candidature pour le conseil d'exploitation de l'office de tourisme de destination.

⊙ Toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Vincent Rousselin pour les représentations suivantes :

- représentant titulaire désigné par l'EPCI au sein de la commission locale du site patrimonial remarquable de Mers-les-Bains/ le Tréport,
- représentant au sein du collège des conseillers communautaires du conseil d'exploitation de l'office de tourisme de destination

et Madame Catherine Bonay représentante au sein du collège des conseillers communautaires du conseil d'exploitation de l'office de tourisme de destination.

2/ Elargissement de la mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo électrique aux communes ou structures assimilées de la Communauté de communes des Villes Soeurs

Monsieur le Président expose qu'au vu de l'engouement de la population pour le vélo, et plus particulièrement pour le vélo à assistance électrique et suite à l'approbation de la délibération 20210316-25 du 16 mars 2021 ayant pour objet la mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo électrique, le bureau communautaire propose d'ouvrir le bénéfice de cette aide aux communes ou structures assimilées de son territoire (CCAS par exemple).

Le nombre de vélos aidés sera limité à 3 (trois) par communes et/ou structures assimilées. L'aide serait octroyée dans les mêmes conditions que celles prévues par la délibération 20210316-25 du 16 mars 2021.

Il rappelle que les achats effectués depuis le 16 mars 2021, date de la délibération instituant le dispositif, seront éligibles à l'octroi d'une aide de la part de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ En conséquence, et toutes questions voulues ayant pu être posées le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place des aides à l'achat de VAE telle qu'elle a été exposée pour les communes et structures assimilées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à intervenir.

3/Désignation de représentants dans le cadre de la mise en place du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA)

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°20201215-10 le Conseil communautaire a décidé d'approuver la participation de la Communauté de Communes des Villes Sœurs à un partenariat avec les Communautés de communes de la Côte d'Albâtre, Terroir de Caux, Falaises du Talou avec en son centre la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise en vue de la constitution d'un groupe d'action locale pêche et aquaculture (GALPA).

Monsieur le Président précise que pour l'élaboration de la candidature GALPA, un comité technique et un comité de pilotage vont être mis en place. Le rôle du COTECH est d'être le relais de la démarche au sein des EPCI, d'apporter les informations et les données pour l'élaboration de la candidature et de préparer les COPIL et la concertation et celui du COPIL est le suivi de la démarche, la validation du calendrier et du budget prévisionnels et l'approbation des différentes parties constitutives de la candidature.

Monsieur le Président rappelle que 3 réunions de COPIL sont prévues :

	DATE	OBJET
COPIL 1	Début septembre	Lancement de la démarche d'élaboration de la candidature
COPIL 2	Fin octobre	Validation du diagnostic et de la stratégie
COPIL 3	Fin décembre	Validation du plan d'action et des modalités de gouvernance du programme

Et qu'il y a lieu de désigner un représentant pour chaque EPCI (Villes Sœurs, Falaises du Talou, Terroir de Caux, Dieppe-Maritime et le PETR), soit 5 techniciens pour le COTECH et 5 élus pour le COPIL,

Monsieur le Président précise que Monsieur Laurent Jacques a proposé sa candidature ce qui lui paraît cohérent par rapport aux désignations qui ont été précédemment faites et que pour ce qui concerne la partie technique, il est proposé la désignation de Monsieur Frédéric Drynski qui est déjà en charge des questions relatives au nautisme.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- 🕒 Sur proposition du Président, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de
- désigner Monsieur Laurent Jacques en qualité de représentant élu,
 - désigner Monsieur Frédéric Drynski-Barbera, en charge de l'attractivité, comme représentant technique car ce dernier est déjà en charge du suivi des questions en lien avec le nautisme.

4/Désignation de représentants pour siéger à la commission départementale de sécurité des passages à niveau (Seine Maritime)

Monsieur le Président rappelle que suite aux différentes catastrophes ferroviaires qui ont endeuillé le pays, l'État a décidé de renforcer son action pour parfaire la sécurisation des passages à niveaux.

Dans ce cadre, un plan d'actions gouvernemental de sécurisation des passages à niveau se déclinant en 4 axes a été arrêté et l'instruction du 27 janvier 2020 détaille les modalités de sa mise en œuvre.

Une coordination régionale des actions de l'État sur la programmation des aménagements est à réaliser, il est désormais demandé à tous les Préfets d'instituer une commission départementale de sécurité ferroviaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime a invité la CCVS à procéder à la désignation de ses représentants :

- 1 titulaire
- 1 suppléant

Monsieur le Président indique qu'il a reçu les candidatures de Monsieur José Marchetti en qualité de représentant titulaire et Monsieur Bruno Saintyves en qualité de représentant suppléant afin de représenter la Communauté de Communes au sein de cette commission départementale.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur José Marchetti en qualité de représentant titulaire et Monsieur Bruno Saintyves en qualité de représentant suppléant afin de représenter la Communauté de Communes au sein de cette commission départementale.

5/Adhésion à PME Développement et désignation de représentants

Monsieur le Président expose que la communauté de communes des Villes Sœurs poursuit sa démarche de promotion et d'accompagnement de l'activité économique de son territoire.

A ce titre, à la demande des services de l'Etat, il lui a été proposé d'adhérer à PME développement. PME DEVELOPPEMENT est un fonds privé d'avances remboursables destinées aux petites et moyennes entreprises du Nord de la Seine Maritime, créé en 1998 par une dotation d'EDF au titre des crédits « après chantier ». Les avances sont consenties sans intérêts, ni garanties, après accord d'un Conseil d'Administration composé d'élus locaux et de techniciens.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la convocation au Conseil était accompagnée de toutes les informations concernant le fonctionnement de la structure et ses modalités d'intervention.

Il convient de noter que le montage des dossiers et la gestion du fonds sont assurés par la CCI Rouen Métropole, et qu'en 2019, Le montant de la cotisation 2019 était de 500 € par an en part fixe, accompagné d'une part variable de 500 € par dossier, soutenu sur le territoire de l'EPCI concerné.

L'adhésion à cette structure permettrait à la CCVS de renforcer ses mises en relations et l'appui apporté aux créateurs d'entreprises et porteurs de projets.

Monsieur le Président précise qu'il faut procéder à une désignation et propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre Trolley qui est déjà en charge de toutes les questions relatives au développement économique.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ En conséquence, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- de valider l'adhésion de la Communauté de Communes des Villes Sœurs à l'association « PME DEVELOPPEMENT ». Une convention interviendra afin de formaliser les conditions partenariales d'adhésion.
- De désigner Monsieur Jean-Pierre Trolley en qualité de représentant afin de suivre les travaux avec cette structure.

6/Vente d'un terrain sis sur le Parc Environnemental d'Activité Bresle Maritime (parcelle ZE173p – St Quentin Lamotte)

Monsieur le Président expose brièvement que l'entreprise JMS située sur le Parc Environnemental d'Activités Bresle Maritime à Saint Quentin Lamotte a sollicité la Communauté de Communes des Villes Sœurs dans le cadre du développement de son activité, afin de mener à bien un projet d'extension.

L'entreprise souhaiterait acquérir une partie de la parcelle ZE 173 (surface estimée à 1.5 ha) et une partie du chemin rural que la Commune de Saint-Quentin-Lamotte a cédé à la Communauté de communes.

La contenance exacte est à confirmer par un bornage définitif.



Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ En conséquence, et toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la cession des espaces nécessaires au projet d'extension de la société JMS tels que représentés ci-dessus (parcelle ZE 173p d'une surface approximative de 1,5 hectares + ancien chemin déclassé, 13 ares environ) au prix de 14€ HT le m²
Le lot fera l'objet d'un bornage sur la base duquel sera établi l'acte définitif de cession. Les frais d'actes ou tout autre frais annexes de bornage ou autres seront supportés par l'acquéreur, à savoir la société JMS.
- De confier la rédaction de l'acte authentique de vente à Maître Pacary de la SCP Medrinal - Pacary - Linke - Peschechodow - Sere
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires, les actes, et à entreprendre toute démarche concourant à la réalisation de ce projet.

7/Rétrocession d'une parcelle sise sur le Parc Environnemental d'Activité Bresle Maritime (parcelle A 432 – Oust-Marest) et vente d'une autre parcelle (A 437 – Oust-Marest)

• Rétrocession au profit de la C CVS, de la parcelle A 432 acquise par la SCI Eolophus sur le PEABM

Monsieur le Président rappelle que le 29 avril 2011, la SCI Eolophus se portait acquéreur de la parcelle A 432 d'une surface de 39 a 38 ca sise sur le parc environnemental d'activités Bresle Maritime à Oust-Marest, pour un montant de 32 931.06 €, soit 8.37 € TTC le m².

L'acte notarié disposant que l'acquéreur s'engage à édifier des constructions sur le terrain acquis dans un délai maximal de trois ans, il était convenu entre la CCVS et la SCI que cette dernière devait rétrocéder en 2014 le terrain.

Par délibération en date du 03 Juillet 2014, le Conseil Communautaire autorisait Monsieur le Président à signer un acte notarié pour la rétrocession de cette parcelle. Pour autant, alors que la signature de l'acte de rétrocession se profilait, la SCI se rétractait le 28 mai 2015, décidant de poursuivre son projet, avec un permis de construire déposé le 29 Juillet 2015.

Cependant, faute de construction à la date du 7 janvier 2019, la CCVS informait la SCI Eolophus qu'elle se verrait contrainte d'appliquer les termes de l'acte notarié, avec une rétrocession au profit de l'EPCI.

Les termes de l'acte de vente, et du permis de construire n'ayant pas été respectés, la CCVS engage la rétrocession à son profit de la parcelle A 432, à sa valeur initiale soit 32.931,06 euros.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires, les actes, et à entreprendre toute démarche concourant à la reprise de cette parcelle sur le parc d'activités.

• Vente de la parcelle A 437 sises à Oust-Marest, et propriété de la CCVS, à la SCI Eolophus

Monsieur le Président : « Vous venez de valider la rétrocession d'une parcelle. La même société demande la vente d'une autre parcelle. Je vous propose d'autoriser cette nouvelle vente mais uniquement une fois la rétrocession effective. Il s'agit d'autoriser la CCVS à céder à la SCI Eolophus la parcelle A 437. Son prix de cession est fixé à 14 € HT le m².

L'objectif du porteur de projet est de répondre aux projets de développement de l'entreprise d'architecture, sur les cinq prochaines années, avec la construction d'un site exemplaire sur le parc d'activités et une intensification du travail initié en partenariat avec les sous-traitants de tous corps de métiers implantés sur le territoire ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- ⊙ Toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :
- D'autoriser la cession de la parcelle A437 sise à Oust-Marest, d'une superficie totale de 3481 m², à la SCI Eolophus, sous réserve de la rétrocession préalable par cette dernière de la parcelle A432 sise dans la même commune. La cession de la parcelle A437 interviendra au prix de 14€ le m², soit un montant HT de 48.734 euros.
Cette vente sera assortie de conditions suspensives et résolutoires liées à la réalisation du projet et d'une clause pénale au profit du vendeur d'un montant de 15.000 euros, afin de sanctionner le cas échéant la SCI Eolophus en cas de mobilisation abusive du foncier.
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et document, ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

8/Mise en place de contrats d'apprentissage (2 contrats)

Monsieur le Président expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui et qu'il revient au Conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage. Aussi, il est proposé ainsi que l'expose la note de synthèse de créer 2 postes en contrat d'apprentissage, l'un au service informatique, l'autre au service communication.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Toutes questions voulues ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de :

- valider le principe du recours aux contrats d'apprentissage,

- Conclure dès la rentrée scolaire 2021, 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Informatique	1	Licence Professionnelle : Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications	1 an
Communication	1	Master 1 ou 2 en communication	1 an ou 2 ans

- Inscrire les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au budget 2021 et suivants.

- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

9/Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable d'Oust Marest

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'ils ont reçu, en pièce jointe de la convocation, le dossier relatif au projet de PADD pour la commune d'Oust-Marest. « La procédure fut longue et avec des rebondissements, et c'est la raison pour laquelle il faut formellement débattre de ce projet en conseil communautaire. Ce projet correspond aux aspirations de la commune d'Oust-Marest ».

Monsieur le Président cède la parole à Jean Claude Davergne, Maire d'Oust-Marest.

Monsieur Jean-Claude Davergne : « Merci Monsieur le Président. Effectivement, c'est un dossier de longue date, nous avons monté un dossier pour ce PLU qui a été retoqué par les services de l'Etat, tout simplement parce que nous étions trop consommateur d'espaces agricoles. Donc la CCVS a depuis repris en charge ce dossier et il en est ressorti 3 grands axes de réflexion :

1) Préserver le patrimoine et le cadre de vie

2) Rechercher un équilibre démographique par un développement urbain raisonné

3) Pérenniser et développer les activités économiques, touristiques et les équipements publics

Nous avons insisté lors de notre conseil municipal et de la commission urbanisme sur la qualité du renforcement du centre bourg.

La commune d'OUST-MAREST offre un cadre de vie de qualité, lié en partie grâce à son patrimoine naturel et bâti. L'une des volontés communales est donc, en premier lieu, de permettre une gestion cohérente du tissu bâti existant, passant par la construction en dents creuses (ce qui a été demandé par le Préfet) et la réhabilitation des constructions existantes dans le centre bourg. Cela permettra d'assurer la préservation des caractéristiques architecturales du noyau ancien. Cela nous aidera aussi dans le cadre du plan climat.

Ensuite, je voudrais revenir sur le projet démographique qui est terminé. Le projet de PLU s'oriente vers un rythme de construction de l'ordre de 8 logements à l'horizon 2031, ce qui peut paraître peu mais correspond à 18 habitants nouveaux.

En parallèle, le maintien de la population a été calculé et estimé à 32 logements. Hélas, je pense que nous n'irons pas au-delà puisque sinon cela nécessiterait de construire sur les terres agricoles ce qui nous a été reproché à l'origine par les services de l'Etat.

Enfin, je terminerai en précisant que le PADD a identifié plusieurs objectifs :

▪ réduire le nombre de terrains constructibles en bout de réseaux,

▪ tendre vers une réduction de la surface consommée par logement, à travers une offre diversifiée de production de logement : passer d'environ 850 m² constatés sur le territoire à 600 - 700 m² de moyenne parcellaire dans l'estimation du besoin foncier : exiger une moyenne de 15 logements à l'hectare pour les nouvelles opérations,

▪ réduire la surface consommée de 20%. Cette consommation de l'espace a été estimée à l'échelle des 10 dernières années, soit environ 13 hectares ont été aménagés, dont 3,70 hectares à vocation d'habitat.

Voici donc un résumé de ce dossier, qui comme vous aurez pu le constater à la lecture de la convocation, est bien plus conséquent. Tout simplement ce qui s'est passé, il y a quelques années maintenant, ce que nous ont reproché les services de l'Etat, c'est le fait qu'au sein du parc d'activité (parc environnemental d'activité Bresle-Maritime - PEABM), nous avons consommé 60 hectares de terres agricoles pour les affecter à de la construction. Nous ne remettons pas du tout en cause ce choix, mais il a eu des conséquences sur les possibilités de construire ailleurs à Oust. Ce projet nous convient et sera présenté, sous réserve de votre accord, aux services de l'Etat ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Toutes les questions ayant pu être posées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune d'Oust-Marest, ci-annexé.

10/Modification simplifiée du PLU de Saint-Quentin-Lamotte : définition des modalités de mise à disposition du dossier de modification

Monsieur le Président : « vous avez reçu le dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Quentin Lamotte. C'est une petite procédure que nous réalisons en interne car elle ne concerne qu'un petit point du règlement. Il s'agit d'assouplir le règlement en son article 11 pour permettre la présence des clôtures bétons. Il y en existe déjà dans la commune, et de nos jours, il y en a de bonnes qualités.

Cette modification intervient à la demande de la commune de St Quentin Lamotte.

Dans la procédure, le conseil communautaire doit uniquement valider les modalités de publicité et de mise à disposition du dossier pour le public, c'est donc l'objet de la délibération qui vous est proposée ce soir »

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Toutes les questions ayant pu être posées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De mettre, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée du PLU à disposition du public, du lundi 25 octobre 2021 au jeudi 25 novembre 2021 aux heures habituelles d'ouvertures ;
- De préciser que cette mise à disposition aura lieu aussi bien en mairie de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly qu'au siège de la CCVS et que deux registres seront présents ;
- De rendre également le dossier disponible sur le site web de la CCVS
- De procéder à un affichage à la fois en mairie et au siège de la CCVS 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci ;
- De porter à la connaissance du public un avis portant sur les modalités de mise à disposition du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

11/Motion de soutien au dossier de labellisation « Hôpital de proximité » du centre hospitalier de Eu

Monsieur le Président expose : « vous avez reçu un projet de motion afin que nous apportions notre soutien au dossier de labellisation de « hôpital de proximité » du centre hospitalier de Eu.

C'est important que nous puissions garder un service de santé au plus près de nos habitants. La récente crise sanitaire nous a montré combien il était déraisonnable de ne pas donner tous les moyens localement aux structures de santé.

Je ne vais pas vous relire exhaustivement toute la motion, vous avez pu en prendre connaissance dans la note de synthèse.

Je peux donner la parole à Martine Douay si elle souhaite dire quelques mots sur ce dossier, car ils en sont, avec Michel Barbier, les instigateurs. »

Madame Martine Douay de s'exprimer ainsi : « Merci Monsieur le Président. J'interviendrai juste pour vous dire que la santé est un point primordial et très important localement. Aussi, je ne peux que vous encourager à

soutenir cette motion puisque cela rentre dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et pour les futurs projets également, une reconstruction de l'hôpital d'Eu sera un point positif ».

Monsieur le Président précise que la Communauté de communes travaille également, en parallèle des dispositifs d'aides qui ont été mis en place, sur les aspects foncier. Il s'agit de dossiers qui demandent du temps, les procédures sont longues mais elles avancent.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions.

Monsieur Michel Delépine souhaite faire part aux membres du Conseil communautaire, de l'inquiétude, voire de l'angoisse, des mersois par rapport à la désertification médicale notamment en ce qui concerne les généralistes mais également les spécialistes.

Monsieur Michel Delépine rappelle que d'ici 2 à 3 ans, le territoire de Mers sera dépourvu puisqu'il sera confronté au départ à la retraite des médecins. Monsieur Michel Delépine précise qu'à ce jour, même s'il a conscience qu'il n'y a pas de solution miracle, il lui semble qu'il faut tirer la sonnette d'alarme que le territoire s'organise.

Monsieur Michel Delépine souhaite souligner non seulement le danger pour la santé publique mais également pour l'attractivité du territoire : « Comment faire s'installer de nouveaux habitants si le territoire n'est pas doté d'un corps médical assez nombreux et de qualité ? J'ai bien conscience que nous avons déjà agi en mettant en place la bourse destinée aux étudiants en médecine. Mais ne peut-on pas aller plus loin ? Je sais que ce n'est pas facile avec les multiples interlocuteurs liés à l'interrégionalité. Mais je crois qu'il faut s'en préoccuper très vite et je sais que cette inquiétude est partagée par les Maires des Villes voisines et par nombre de maires du territoire, aussi je pense qu'il est nécessaire que nous nous saisissons du dossier et vite ».

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine Douay.

Madame Martine Douay confirme que la désertification du territoire est un réel problème. Cependant, elle tient à souligner qu'un vivier de futurs médecins a été mis en place notamment grâce à la bourse destinée aux étudiants (étudiants en médecine et futur dentistes). Ce vivier continue de se constituer puisque la C CVS a régulièrement de nouvelles demandes de bourse.

Madame Martine Douay précise que ce vivier ne va, certes, pas être opérationnel sur 2021-2022 mais il va s'activer à court termes. Madame Martine Douay précise également que deux médecins qui terminent leur thèse l'année prochaine vont s'installer sur Criel. Par ailleurs, un médecin généraliste va prochainement ouvrir son cabinet sur Eu. Ce médecin devait initialement ouvrir son cabinet en août ou septembre 2021 mais a été retardé du fait de la réalisation de travaux.

Madame Martine Douay de préciser : « Bien sûr tout cela ne va pas permettre de remplacer l'intégralité des médecins qui partent à la retraite et de reprendre la patientèle. Il faut en être conscient. Mais on travaille sur ce sujet, et il existe un autre levier, que les médecins en place doivent activer pour préparer leur avenir : devenir maître de stage. Il ne faut pas l'oublier. On est en pénurie là en cette fin d'année de médecin mais un départ en retraite peut s'anticiper et se préparer. Être maître de stage c'est compliqué, cela demande certes un investissement mais cela permet d'assurer la pérennité derrière. Par ailleurs, et toujours dans le cadre du Contrat Local de Santé, il y a également l'accueil des internes au niveau de l'hôpital qui est accompagné par la C CVS. Grâce à des aides comme celle-ci, cela fait connaître notre hôpital qui est à mi-chemin entre Rouen et Amiens. Voilà ce que je voulais dire des actions engagées par la C CVS et qui vont se concrétiser dans les années à venir ».

Monsieur le Président rappelle que ce « vivier d'étudiants » va se décliner dans le temps : « on subventionne les études à partir de la 2^{ème} année mais aussi nous avons des 4^{ème} années et plus, ce sont des médecins qui pourront exercer bientôt et ces personnes se sont engagées à s'installer sur notre territoire ».

Monsieur Alain Trouessin : « Tout ce qui vient d'être dit est juste, mais ce n'est pas facile. Nous élus, il faut être croyant dans nos décisions, nos actes et notre volonté d'avancer. A Criel, nous venons d'obtenir la validation du projet de projet de pôle de santé, on va avoir la construction d'une maison pluridisciplinaire. Nous avons été confrontés à la difficulté de recrutement pour cette maison pendant 3-4 ans. Le problème était l'adhésion des médecins généralistes. Une réunion avec tous les médecins a permis d'en mobiliser une 10aine alors que beaucoup plus de professionnels avaient été invités. La 1^{ère}

phase a été compliquée, on est conscient et inquiet à court terme. La pandémie n'a pas non plus facilité les choses. Mais je voulais souligner la démarche de la CCVS au niveau du CLS et les accompagnements financiers proposés pour les internes qui ont permis de favoriser de nouvelles installations. Cela nous a permis de rebondir alors que nos médecins sont en fin de carrière. Je voulais souligner le travail efficace de la CCVS puisque cela nous aura permis directement et indirectement d'avoir des internes. On attaque la phase 2, et le bureau d'étude spécialisé va élaborer le projet de santé au sein de notre projet de maison de santé. Ce projet sera présenté à l'ARS et une fois validé, cela nous ouvre la porte des financeurs. On avance. Mais c'est un peu remarquable que les élus de proximité que nous sommes doivent à ce point monter au créneau suite à une déficience des services de l'Etat depuis plus de 20-30 ans. Evidemment on le fait de bon cœur, mais nous nous substituons à une carence de l'Etat ».

(Départ de Mme Ortu à 18h55)

Monsieur le Président confirme que les élus se substituent aux services de l'Etat sur ce sujet mais il sait que l'ensemble des élus du territoire est motivé : « il ne faut pas lâcher, les élus sont motivés, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est attentive, il ne faut jamais se faire oublier sur ce type de dossier. Et puis, la CCVS aujourd'hui met les moyens pour attirer de nouveaux professionnels, chaque année, nous proposons 7000 euros par an pour les étudiants. Toutes les collectivités ne le font pas, nous nous distinguons donc grâce à cette aide. Il faut également que nous sachions les accueillir et que notre territoire soit attractif pour les jeunes. C'est l'avenir ! On va y arriver ! »

Monsieur Sébastien Godeman intervient : « Je me réjouis du travail fait par la CCVS pour attirer les médecins sur le territoire. Mais j'ai un petit bémol, qui ne concerne d'ailleurs pas forcément que la CCVS, je suis marié à une infirmière libérale qui exerce sur le territoire et je pense qu'il existe un souci de communication. Beaucoup de personnes âgées sont en détresse psychologique du fait des départs annoncés de leurs médecins sans qu'ils puissent en retrouver un nouveau. Les infirmiers ont la chance de les voir au jour le jour et on devrait mettre non seulement les professions médicales mais également les professions paramédicales dans le mouvement pour expliquer aux personnes qu'on met les moyens pour attirer des médecins. Les citoyens ne le savent pas forcément. Les personnes âgées sont en stress. Sur la Ville d'Eu, d'ici la fin de l'année, nous allons perdre trois médecins ce qui est énorme alors qu'un seul arrive. Par ailleurs, il faut être conscient que les médecins qui partent en retraite ont une grande patientèle. On travaille mais il faut le dire. Il faut bien communiquer afin de les infirmières puissent informer et rassurer la population. Si nous élus on ne l'explique pas, nos concitoyens ne peuvent pas être au courant ».

Monsieur le Président confirme qu'il faut qu'on aille au-delà de la communication faite sur les réseaux sociaux car la population qui doit être informée sur ces sujets n'est pas forcément utilisatrice de ces supports de communication.

Monsieur Éric Pruvost souhaite souligner qu'il a rencontré 2 ou 3 personnes aspirant à faire des études de médecine, mais que ces personnes n'ayant pas trouvé de places en faculté en France pour suivre leurs études, sont parties en Belgique où c'est un tirage au sort.

Monsieur Éric Pruvost poursuit : « Nos enfants partent à l'étranger pour suivre leurs études. C'est un point important sur lequel, je ne sais pas si nous pouvons agir. Mais il faudrait agir à la source ! En effet peu de candidats sont sélectionnés alors que les besoins sont bien plus importants ! Nos enfants sont obligés d'aller à l'étranger. C'est un réel problème au niveau du circuit médical. C'est le numerus clausus, système de sélection qui engendre ces dysfonctionnements. De brillants enfants du canton sont retoqués et vont à l'étranger si les parents le peuvent ou changent de direction. C'est un point important ».

Monsieur le Président : « Je pense que tu as tout dit. Le numerus clausus est là pour limiter la sélection. On a du mal à comprendre face à la désertification à laquelle nous sommes confrontés. Le numerus clausus a certes été augmenté mais pas assez ! Statistiquement, on sait très bien qu'il y a un manque. C'est national. A un moment, il faudra peut-être que l'Etat instaure des règles pour contrer cette désertification. J'estime même que l'école devrait être gratuite pour ces étudiants afin de répondre à ce manque. A partir du moment où il y a des capacités à devenir médecin, ça devrait être gratuit et en France. »

Monsieur Marcel Lemoigne : « A-t-on une idée du nombre de personne médical qui partent en retraite à court terme ? »

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative en précisant que ces chiffres sont mentionnés dans le Contrat Local de Santé.

Madame Martine Douay précise qu'une dizaine de médecins généralistes et spécialistes devrait partir à court terme.

Monsieur le Président indique que la loi ne permet pas d'aider les études pour l'ensemble des spécialités et notamment il n'est pas possible d'aider les futurs kinés.

Monsieur François Mary : « Pour répondre à Monsieur Pruvost, je souhaiterais préciser qu'à mon sens, le fait que nos enfants aillent faire leurs études à l'étranger, ce n'est pas un problème en soi. En revanche, je citerai l'exemple de mon fils qui fait des études pour devenir kinésithérapeute. Beaucoup de nos enfants qui suivent leurs études de kiné ou médecine vont sur Rouen, le vivier existe donc sur notre territoire. Cependant, la vraie question est : est-ce qu'ils veulent revenir sur notre territoire ? Est-ce qu'il y a des infrastructures, des locaux pour s'installer, des écoles, des transports etc. ? On tourne en rond sur ces questions. Car on parle de désertification mais le manque de services dans certains cas renforce cette désertification. Mon fils ça ne l'intéresse pas de revenir ici. Il pense que c'est trop compliqué, car il n'y a pas de voies rapides, il n'y a pas de transports pour aller sur Rouen ou Amiens. Il me dit que si un jour il a des enfants, ça sera compliqué pour la scolarité. Il faut une attractivité pour ramener aussi ces jeunes ».

Monsieur Alain Trouessin souhaite préciser : « Il y a beaucoup de choses à dire sur ce sujet. Mais je voudrais dire que l'effet inverse existe aussi. En effet, un jeune kinésithérapeute va venir s'installer à Criel suite à un coup de cœur qu'il a eu pour le territoire. Son cabinet ne désemplit pas et ça tombe bien puisque notre kiné va partir d'ici quelques années. C'est vrai que sur Criel, nous avons la chance d'avoir une école primaire, une crèche, certes, il n'y a pas de faculté, mais nous avons sur Eu et Le Tréport des collèges et lycées. Les infrastructures telles qu'on en discute au niveau du PLUIH doivent répondre à ces interrogations pour rendre attractif le territoire notamment pour les jeunes. Nous sommes sur un territoire qui vieillit, il est donc nécessaire que nous attirions les jeunes, par les projets structurants du PLUI et SCOT. Paradoxe par rapport aux médecins, il y a une douzaine de départs qui vont arriver, mais il va falloir en recruter le double. En effet, je vous rappelle que les médecins qui exercent actuellement ont une patientèle très importante. J'avais cru comprendre, et cela n'engage que moi, que les jeunes médecins voulaient partir au soleil mais en réalité, tous les spécialistes et généralistes me disent que c'est le temps de travail qui compte pour ces praticiens. Ils veulent un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. D'où l'intérêt d'un projet de Pôle santé. Actuellement, nos généralistes qui font 70 heures, pour les remplacer, c'est deux jeunes qu'il nous faudra. Ce n'est pas leur façon de vivre qui est inquiétante mais les conséquences qui nous attendent derrière ».

Monsieur le Président confirme : « une maison de santé, comme celle qui en cours de création sur Criel, c'est sûr, ça attire les médecins. Les nouveaux praticiens ne veulent plus les mêmes conditions de travail. On ne vit plus comme ça. C'est aussi normal que les médecins aient une vie, comme nous. S'ils se rendent dans une structure qui offrent une modularité c'est plus simple ; »

Monsieur Sébastien Godeman confirme que certains médecins qui exercent dans les grandes villes font aussi le choix de revenir dans des lieux en province, dans des lieux plus tranquilles. Il souhaite, par ailleurs, attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait, qu'il existe des exonérations de charges jusqu'à 8 ans dans les déserts médicaux, cela attire également les médecins.

Monsieur Sébastien Godeman poursuit : « Est-ce qu'une aide fiscale pourrait attirer les médecins sur notre territoire ? Je ne sais pas si c'est possible mais est-ce que la C CVS ne pourrait pas faire en sorte qu'on entre dans ce système d'exonération de charges ? ».

Madame Martine Douay souhaite préciser : « Pour l'installation sur les déserts médicaux, il y a des aides à l'installation de l'ordre de 50.000 euros versés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), mais l'installation doit répondre à certains critères. Si ceux-ci ne sont pas remplis, les aides ne peuvent être attribuées. Pour reprendre l'exemple du Dr Richard, celui-ci s'installe spontanément et il ne bénéficie d'aucune aide car hors programme. Tout le monde ne veut pas intégrer une maison de santé. Mais, les aides existent en fonction de critères. Concernant les 7 000 euros que l'on donne au titre de la bourse étudiant, je tiens à souligner que le coût des études ayant fortement augmenté les jeunes étudiants y sont très sensibles et ils

communiquent entre eux par rapport aux aides apportées localement. Et comme toutes les collectivités n'attribuent pas ce type d'aide, il s'agit d'un vrai plus pour notre territoire ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions, sans autre question, il est procédé au vote.

⊙ Toutes les questions ayant pu être posées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De réaffirmer son soutien au centre hospitalier de Eu qui contribue au maintien d'une offre de soins de proximité, de qualité et sécurisée aux bénéficiaires des habitants du territoire et au-delà ;
- D'adopter une motion de soutien en faveur du dossier de labellisation « Hôpital de proximité » qui va être déposé par le Centre hospitalier de Eu auprès de la Direction Générale de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Normandie (procédure régionalisée) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à transmettre copie de cette motion de soutien à Monsieur le Directeur délégué du centre hospitalier pour qu'elle puisse être jointe au dossier de labellisation, à Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

12/Questions et informations diverses

Remarques des Conseillers Communautaires

Clôture de la séance à 19H13.